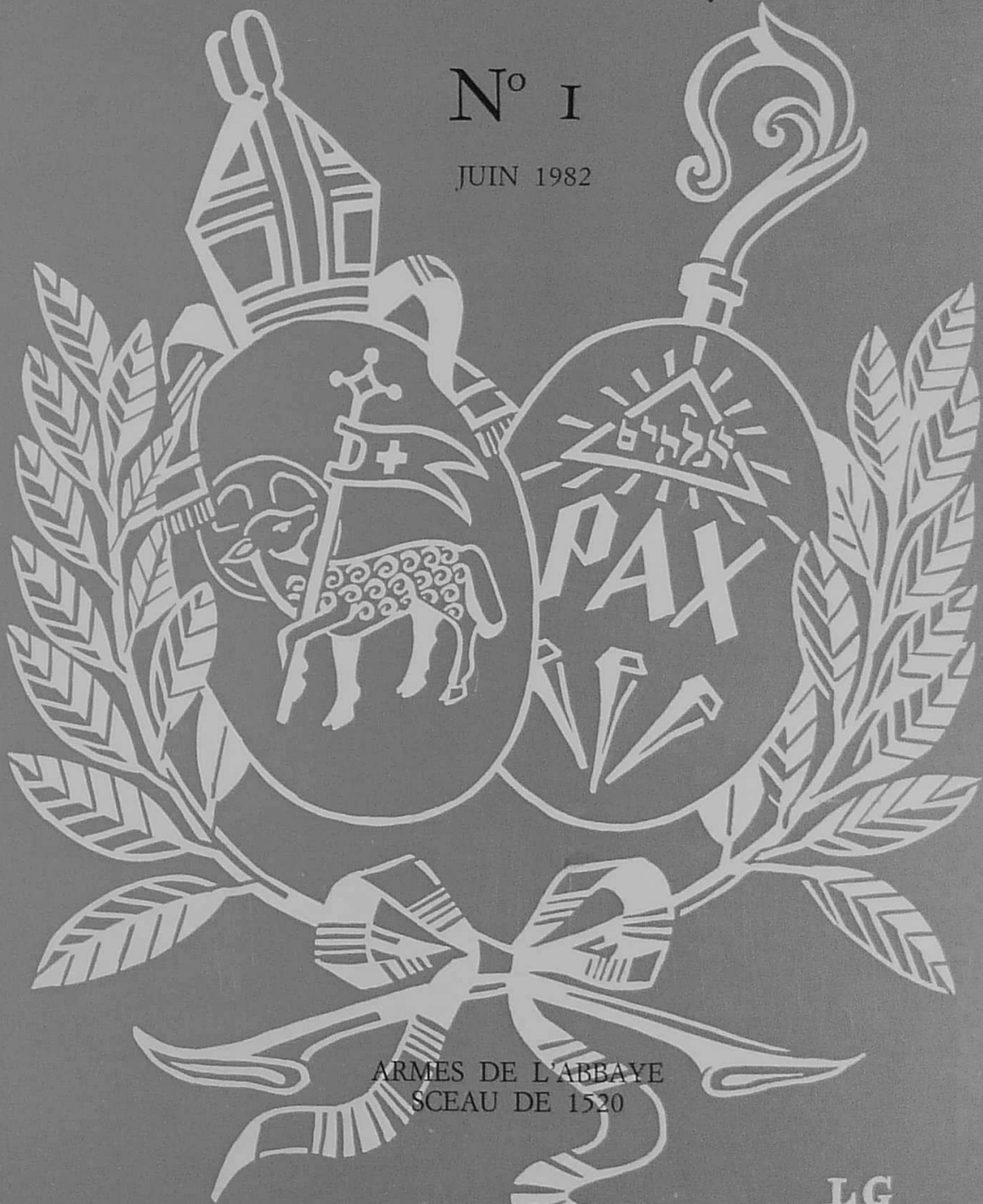


# LES AMIS DU VIEUX S<sup>t</sup>JACUT<sup>LG</sup>

N° I

JUIN 1982



ARMES DE L'ABBAYE  
SCEAU DE 1520

SAUVEGARDE<sup>LG</sup>  
DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE, ARTISTIQUE ET HISTORIQUE  
DU PAYS JAGUEN

# LES AMIS DU VIEUX S'JACUT

## SOMMAIRE

redécouvrir Saint Jacut	<i>Hervé Collet</i>	3
les armes de l'abbaye	<i>Louis Guillard</i>	4
le parler jaguen	<i>Michel Robert</i>	5
Saint Jacut d'hier et d'aujourd'hui	<i>Edouard Rowe et Jean-Pierre Bibr</i>	6
la prise de possession d'une maison à Saint Jacut en 1788	<i>Adélaïde Mabé</i>	8
régates d'antan	<i>Pierre Hesry</i>	10
Dom Lobineau à Saint Jacut	<i>Jean-Pierre Bibr</i>	11
documents sur la période révolutionnaire	<i>Jean-Claude Ménès</i>	14
la bataille des Bourdineaux	<i>Hervé Collet</i>	16

Directeur de publication :  
Hervé Collet

Maquette et dessins des couvertures :  
Louis Guillard (*reproduction interdite*)

Maquette des pages intérieures :  
Denise Durand

Dessins :  
Odile Gaucat

I.s.s.n. : en cours  
2<sup>e</sup> semestre 1982.



## Redécouvrir Saint Jacut

BR 079  
E B12

Monographie p4

Pour ceux qui aiment notre presqu'île, Saint Jacut est un des plus jolis villages de Bretagne. C'est cette passion qui nous a réunis, à quelques uns, un beau jour d'août 1981, tous désireux que nous étions de mettre en valeur les richesses historiques, artistiques et culturelles de notre commune de naissance ou d'adoption.

L'association que nous avons fondée, les « amis du vieux Saint Jacut », n'a pas la prétention de concurrencer les sociétés savantes telles que la Société historique de Saint Malo ou la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Nous avons voulu, tout modestement, publier à l'intention des jaguens d'origine, des habitants de fraîche date et des « estivants », des articles ou des chroniques retraçant la vie d'autrefois dans notre presqu'île, celle des pêcheurs et des paysans comme celle des personnalités qui ont laissé un nom.

Nous n'avons pas une vision figée de l'histoire, surtout dans notre beau pays de Bretagne où les traditions sont encore très vivantes. Le passé n'a d'intérêt que s'il aide à mieux vivre le présent. C'est pourquoi nous réserverons une place à la mise en valeur des réalités culturelles qui sont vécues aujourd'hui à Saint Jacut, et notamment l'art, la littérature, la poésie, en complémentarité avec les associations locales qui font un travail d'animation si précieux.

Ce premier numéro est un essai, aussi bien sur le plan du contenu que de la présentation. Les numéros suivants évolueront en fonction de vos remarques et de vos propositions. N'hésitez pas à nous envoyer des articles, même courts, des anecdotes, des souvenirs. Signalez-nous des objets pittoresques, des vestiges d'autrefois, des vieux papiers. Peut-être y a-t-il dans vos greniers des éléments qui pourront compléter le puzzle que nous essayons de reconstituer en retraçant l'histoire de Saint Jacut et de ses environs ?

Avant de vous laisser à la lecture des articles rédigés, pour ce premier numéro, par chacun des membres de notre bureau, nous voudrions remercier le conseil municipal de Saint Jacut pour l'aide financière qu'il nous apporte.

Nous espérons que ce contact renoué avec le passé de notre presqu'île vous plaira et que vous serez fidèles au rendez-vous que nous vous donnons maintenant chaque semestre.

Le président,  
Hervé COLLET



## les armes de l'abbaye

par Louis Guillard

« Les Amis du vieux Saint Jacut » ont eu un illustre devancier en la personne de l'abbé Auguste Lemasson, recteur de notre paroisse qui, dès 1912, dans son livre « Saint Jacut, son histoire, son culte, ses légendes, ses vies anciennes » reproduisait les armes de l'abbaye, suivant le sceau de 1520 et d'une lecture peu facile.

On ne peut imaginer la vie de notre village sans l'abbaye. Rendons hommage à cette grande pourvoyeuse d'histoire de notre cité. Ses armes sont très « parlantes » en langage héraldique (sur ce langage et son histoire un bon dictionnaire vous renseignera avec précision).

Deux oves versés, l'un vers la gauche, l'autre vers la droite, le premier surmonté de la mitre de l'évêque et le second de sa croce, avec un soutien pour les deux, de « lauriers de gloire ».

La lecture de l'ove de gauche est simple : « l'agneau pascal passant au naturel » que l'on retrouve dans les armes de la ville de Rouen et surtout, sur l'agneau d'or de 1300 pièces, remarquable de la monnaie française, qui a toute une histoire.

Je suis revenu aux sources (une erreur avait fait regarder l'agneau vers la gauche) car c'est la reprise de la symbolique du sagittaire qui va vers l'avenir en regardant le passé, et tout ce qui rattaché cette image à notre civilisation judéo-chrétienne, avec la croix et sa flamme.

L'ove est surmonté de la mitre, ornée de deux « pompons », indiquant le grade et qui est très

Le bureau des « Amis du vieux Saint Jacut » a choisi les armes de l'abbaye, telles qu'elles ressortent du sceau de 1520, comme emblème de l'association. En effet, en tant que dépendance des moines bénédictins, le village de Saint Jacut ne disposait pas d'armes propres. Les raisons de ce choix ont donc un caractère historique, et même esthétique, comme nous l'explique ci-après, Louis Guillard, à qui nous sommes reconnaissants d'avoir restitué tout l'éclat de cet emblème.

H. C.

visible dans une miniature des « très riches heures » du duc de Berry où l'on remarque que mythologie et christianisme font très bon ménage pour la plus grande gloire de l'art.

L'ove de droite a la constance du chiffre trois, de haut en bas. Le triangle en gloire, vieux comme le monde pour tout, en hébreu, qui se lit de droite à gauche et qui peut s'inscrire indifféremment en trois ou quatre signes. Il veut dire « Dieu ».

Le mot « Pax » encore, trois lettres de l'alphabet de Yvonne Leduc, « écrivain de formes » (l'équivalent aujourd'hui serait : créateur de lettres, dessinateur et metteur en page) de Jean, duc de Berry, frère du roi Charles V (né le 30 novembre 1340, au château de Vincennes, et décédé le 15 juin 1416 à Paris) qui a servi de base au dessin des lettres du texte « les Amis du vieux Saint Jacut » et les trois clous romains de la croix qui sont à trois pans.

Cet ove est surmonté de la croce du pasteur, qui est aussi très symbolique : le rameau qui grandit trois fois.

Les soutiens, les « rameaux de gloire », rappellent l'entrée à Jérusalem et non les palmes, comme destinées plus tardivement.

Naturellement, ceci est une lecture parmi d'autres de ces armes. L'histoire étant une recherche permanente, il serait intéressant de connaître leur créateur et sa vie, ainsi que leurs propriétaires. Chers amis, à vos grimoires !

## le parler jaguen

par Michel Robert  
en collaboration avec  
Maurice Aubin, dit Pierre,  
et Auguste David (père)

Le parler jaguen appartient au parler Gallo qui est celui de la Haute-Bretagne, encore appelée la Bretagne orientale. C'est en fait l'héritier des dialectes qui étaient employés du temps de l'ancienne France, avant la centralisation monarchique commencée au 14<sup>e</sup> siècle.

Il est loin d'être un parler « dégénéré », « abimé ». Ce n'est pas un langage de « ploucs », ni de « pecquenots », et il a conservé des formes pures qui ont parfois disparu du Français courant parlé actuellement.

Il nous a manqué le temps pour faire une étude approfondie sur le parler gallo, et il nous a semblé que de narrer quelques épisodes de la vie courante en jaguen nous permettrait d'aborder le parler gallo. C'est un premier essai. Merci de votre indulgence.



### LA JOURNÉE D'UNE JAGUINE

Après eune nétéée dō son bonhomme dans son lé,  
Marie hucho après son fu pour qu'il va à l'école.  
C'est un crassous. O l' lave dans l'iau frède et  
même querrouée pour l' récaupi.

I met ses braies, ses chaussees et son paletot, s'  
passe les pailles à l'iau et prend eune bolée d' lait  
ribot, dō une gauffe, et s' prépare à aller douchō.  
Sa mère li donne d' la monà pour qu'il ramène l'  
pain. O li dit d' rentrer vite et d' n' pas aller cour-  
rer dō les autres, ni d'aller atēner les chiens du  
village. Eune fa l'hôtee tranquille, Marie s' prépa-  
re à aller cri ses commissions. O prend son pagu.

Faudra qu'o fait vite, car ané o dé baller sa place,  
s'couer les couvertures et faire la buée, et pis  
o dé mett' à l'iau les jottériaux à dessaler pour à  
dça, faire la fouée pour quierre les macrets d'à  
midi.

Son bonhomme va r'veni du bât tantôt. L'est en  
rivière à l'affare. O cré qu'il ramènera ben du  
boyotis (des rîpons ou des gournaous) pour de-  
main.

Après la buée, faudra ravauder les chaussees et  
mett' des dabons à braies et tout ça s'ra fait,  
si rin n' il porte la fêne.

Après une nuit avec son mari dans son lit, Marie  
appelle son fils pour qu'il aille à l'école. Il n'aime  
pas se laver. Elle le lave dans l'eau froide, même  
glacée pour le réveiller.

Il met son pantalon, ses chaussettes et sa veste  
et se passe les cheveux à l'eau. Il prend un bol  
de lait baratté avec une galette de sarrasin et se  
prépare à sortir. Sa mère lui donne de l'argent  
pour qu'il ramène le pain. Elle lui recommande  
de rentrer vite et de ne pas aller courir n'importe  
où avec les autres, ni d'aller exciter les chiens  
du village. Une fois la maison tranquille, Marie  
se prépare à faire ses courses, elle prend son  
panier.

Il faut faire vite, car aujourd'hui elle doit balayer  
sa maison, secouer les couvertures et faire la  
lessive et puis elle doit mettre les jous de mo-  
rue dans l'eau à dessaler pour ce soir et faire  
du feu pour cuire les maquereaux du repas de  
midi.

Son mari rentrera de la pêche cet après-midi. Il  
est dans la baie de l'Arguenon à pêcher le maque-  
reau à l'appât. Elle pense qu'il ramènera bien du  
petit poisson (chinchards — grondins) pour de-  
main.

Après la lessive, il faudra reprendre les chaussettes  
et mettre des pièces aux pantalons. Tout cela sera  
fait si rien ne vient la déranger.

Notre prochain article sera une discussion entre deux jaguens à  
propos d'un événement ancien.

# Saint Jacut d'hier et d'aujourd'hui

par Edouard Rowe et Jean-Pierre Bibr



LA GRANDE RUE AUX ENVIRONS DE 1906

Le volturier, M. Rouault annonce ses services sur son panneau (à gauche)

• Location de voitures  
Garage et fossé pour autos.  
Remise et écurie  
Bière, Vins, Cidre.  
On porte à domicile.  
Coursier du Guîldo 4 fois par jour. »

Le petit train des Côtes-du-Nord, à voie étroite, reliait le Guîldo à Plancoët et rejoignait ainsi la ligne de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, Paris à Brest par Lamballe.

A gauche, le panneau indique la pension de famille Sablé en avant de laquelle, canne et panama de rigueur, Jean Dagonne observe le charretier G. Mathurin.

LA GRANDE RUE EN 1982



Trois quarts de siècle plus tard, rien n'a changé dans l'aspect général de la rue : une cheminée de pignon a disparu, le jardin de la pension Sablé s'est un peu rétréci.

Les arbres ont embelli Saint Jacut depuis le début du siècle, mais ceux qui semblent pousser ici avec leurs drôles de troncs gris à alvéoles, et leurs ramures en espaliers voulant à tout prix couvrir les hauts de pignon, ne bruissent pas dans le vent.

Et les voitures ? On les oublierait presque...

LA BANCHE VERS 1903

Le Bourg de « l'Isle » aligne ses rangées de maisons à l'abri des vents du nord, les façades se chauffant au soleil.

A cette époque, le bourg comptait 800 habitants, dont un quart est visible ici.

A gauche, le moulin des « Ecluses » ou « Belle vue » pourrait être encore en activité.

Les maisons des Ecluses et du Plessix attendent, dressées dans le ciel, de disparaître dans la végétation.

En dessous, la plage du Béchet et sa petite cale forment le port le plus ancien de Saint Jacut, tout proche de la place de la Poste.

C'était le lieu de jeu favori des enfants qui venaient observer le débarquement des raies pêchées par les Jaguens et l'arrivée des bateaux de Saint Cast venant les acheter.

Les caboteurs et les gabarres déchargeaient, sur cette cale, du bois et du charbon avant de remonter avec la marée l'Arguenon jusqu'au Guîldo et Plancoët. Ils redescendaient avec le jusant, chargés de céréales, fruits et pommes de terre.

La maison Vromet, à la façade rayée, abrite le syndic des gens de mer.



Les poteaux briseurs de vagues, dont quelques rares morceaux demeurent à marée basse, faisaient la joie des enfants qui sautaient de l'un à l'autre, sans tomber à l'eau.

La digue, longue de 800 m, fut commencée en 1856. Exposée aux vagues levées par les vents dominants d'ouest, elle dut être consolidée en 1875 et vérifiée chaque fois que les tempêtes la sapaient, mettant en péril le sillon de sable reliant la presqu'île à la terre ferme.



LA BANCHE EN 1982

Les arbres ne laissent plus visibles que les rangées qui s'étirent au soleil. 125 années après sa construction, les blocs de granit rose défendent la digue plus efficacement que les poteaux. Dans le ciel, le clocher surveille depuis cinquante ans le bourg aux maisons en rangées, donnant ce coup d'œil si caractéristique, heureusement sans grand changement.



## la prise de possession d'une maison en 1788

par Adélaïde Mabé

L'an mil sept cent quatre vingt huit le deux janvier nous soussignants notaires de la juridiction de l'abbaye royale de Saint Jacut, certifions qu'au requisitoire et en compagnie de demoiselle Marie Barbou veuve du sieur Dominique François, demeurant en isle de Saint Jacut paroisse de Notre Dame de Landouard Evêché de Dol, acquerereur d'une maison, étable, aire et jardin situés au bas de laditte isle de Saint Jacut ( ) le sieur Joseph Hervé et Mathurine Richard son épouse vendeurs par contract a nôtre raport dont une grosse sur veslin aparue par lacquerereur, en datte du huit novembre dernier referreee contrôllée au bureau de plancoet le dix et y insimue le même jour par Loisel pour cinq livres cinq sols de contrôle et neuf livres sept sols six deniers d'insinuation portant au principal une somme de six cent livres et vingt quatre livres ( ) et commissions, nous nous sommes de nos demeures que nous faisons aux paroisses de landouard et de ploubalay, transporté en laditte maison et y étant environ les neuf heures du matin y avons trouvé le sieur Pierre Barré demeurant en la susditte isle de Saint Jacut, procureur spécial dénommé audit contract, lequel aux fins du pouvoir luy donné par iceluy, a requis que la demoiselle acquerereur soit mise en la possession de la ditte maison et dépendances, a quoy Ollivier Patard fermier d'ycelle a dit ne s'op-

poser, en consequence ledit Sieur procureur spécial a fermé et ouvert la porte d'entrée, vers midy, ainsi que celle de derrière, entré dans letable de laquelle les portes ont été aussy ouvertes et fermées, de la sommes monté dans le grenier au-dessus de la principale demeure, la gerbiere duquel a été également ouverte et fermée, descendu dans lambas de la preditte demeure, il y a été fait feu et fumée bû et mangé, sortant d'ycelle, sommes allés dans le jardin derriere laditte maison et y joignant et ensuite sur laire au devant, dans lesquels jardin et aire que nous avons traversés et circuités, il a été par le procureur spécial, bêché, foui et lavé et au surplus sur et dans les héritages cy dessus, fait tous autres signes acte d'une vraye et valable prise de possession que laditte acquerereur a acceptée pour luy valoir et servir au soutien de sa propriété dyceux héritages plus emplement spécifiés et debornés au predit contract, tenu prochement et roturierement de la Seigneurie dudit Saint Jacut par le Baillage des Coutures, duquel contract et du present il a été donné lecture a haute et intelligibles voix, sans qu'il soit venu a nos connaissances personnes pour s'opposer ; detout quoy nous dits notaires avons, au susdit requisitoire, raporté le présent acte en laditte maison pour valoir et servir ou entre devra, sous le signe du

Ce titre, retrouvé parmi ceux de la « Mère Collet », concerne la prise de possession d'une maison à Saint Jacut à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous nous sommes attachés à le « lire » tel quel en lui gardant son orthographe et ses tournures anciennes. En dehors des renseignements qu'il nous livre sur la dépendance juridique et religieuse de Saint Jacut à cette époque, il nous permet de suivre, comme dans un reportage, les faits et gestes accomplis avant de déclarer « laditte » demeure habitable.

Dans une prochaine chronique, nous décrirons l'intérieur d'une maison de pêcheur à Saint Jacut et la vie communautaire d'une « rangée ».

procureur special, celui de Julien Gicquel pour laditte demoiselle Barbou present et d'elle requis ayant declaré ne savoir signer de ce interpellée, les nôtres outre lesdits jour et an apres lecture, et avons remis a lacquerereur la grosse dudit contract, ainsi signé sur la minute Pierre Barré, Julien Gicquel, Labadens notaire second et Dagorne notaire raporteur, contrôllé a plancoet le deux janvier mil sept cent quatre ving huit reçu

vingt six sols trois deniers, enregistré le même jour reçu quarante cinq sols Signé Loisel autre notaire maître Labadens.  
Pour ( ) a la presente, contrôle, enregistrement, papier et lecture de la presente que j'ay delivré a lacquerere, huit livres seize sols trois deniers par elle payé, ( ) du notaire second autre.

signé : Dagorne

2 Jan. 1788.

L'an mil sept cent quatrevingt huit  
le deux janvier nous soussignants notaires de la  
jurisdiction de l'abbaye royale de saint jacut, certifions  
qu'au requisitoire et en compagnie de demoiselle marie



régates d'antan

27. - SAINT-JACUT-de-la-MER - La Plage du Rougeret. - Au loin et à gauche, les Ebihéens.

par Pierre Hesry

Je vous parle des années 1930, au temps où Saint Jacut était une presqu'île bien tranquille, sans problèmes de pollution ou de circulation automobile. Et les rares estivants étaient anglais, plus ou moins concentrés à l'Abbaye.

La grande fête du pays avait lieu un dimanche d'août, à l'occasion des régates. Il fallait voir, dès le matin, l'animation à la Houle Causseul, où tous brikaient, avec suif et couenne de lard, les coques ventrues des « quatorze pieds », tandis que les grands « dragous » recevaient, vite fait, une couche de vernis. Les doris avaient droit, également, à un nettoyage en règle. Tout devait être « paré » avant que la mer montante n'arrivât à l'étalon de la Charbotière.

Dès 14 heures, toute la flotille se présentait devant Rougeret, attendant les ordres donnés par le navire amiral, où avaient pris place les représentants du comité des fêtes. Les autorités civiles et militaires, accompagnées des notables, se tenaient sur la falaise, chez « Popo », auprès de l'harmonie municipale de Dinan, qui jouait des airs entraînants, et saluait chaque arrivée, d'une Marseillaise bien enlevée.

Sur la rade, quel spectacle féérique et sobre à la fois. Imaginez une bonne douzaine de « bâts » grand froc et tape-cul, tout dessus, rivalisant « au plus près » avec une brise « à rousseter », pour finir, vent arrière, en déployant le foc « en écart », glorieux ancêtre du « spi » d'aujourd'hui.

Sur la falaise et sur la plage, la foule bariolée criait et saluait les prouesses de tel ou tel. Et quand avait lieu, en fin de programme, la course de doris, c'était du délire. Les biceps des concurrents accusaient à chaque « souque » les efforts sur les avirons, quitte à casser les toletes.

Durant les épreuves nautiques, nombreux étaient les jeux et concours divers qui « accrochaient » les gamins. Depuis la course en sac, en passant par le « gauféroué » (1) suspendu, bien enduit de graisse et de suie, où étaient collées des pièces de monnaie à récupérer avec le nez, jusqu'au traditionnel mât de cocagne, tout n'était que motif à s'amuser, sous l'œil complice des grandes personnes, les dames en chapeaux à voilettes, les messieurs coiffés du prestigieux « camembert », cher à Maurice Chevalier.

Le soir venant, la foule quittait à regret les abords de Rougeret, chacun commentant les événements, en pensant déjà aux régates de l'année suivante. Puis tous, petits et grands, se retrouvaient sur la place de la poste où avait lieu le bal. On dansait et chantait tard dans la nuit, avant de regagner les « rangées » pour un sommeil réparateur.

Joies simples et populaires, joies de mon enfance, bien vivantes dans ma mémoire. C'était hier, et pourtant, plus d'un demi-siècle a passé...

(1) Gouffier, galetier.

# Dom Lobineau à Saint Jacut

par Jean-Pierre Bibr

## Découverte de son tombeau

Dans le jardin de l'entrée principale actuelle de l'abbaye, des ouvriers occupés à dégager les ruines et les fondations, derniers témoins de l'église abbatiale transformée en carrière dès les lendemains de la révolution, viennent de vivre une étrange découverte : dans leurs fouilles, à même le sol, apparaissent des ossements, puis un fragment de cercueil de plomb portant une inscription. Ils se précipitent vers M. Hita de Nercy qui surveille les travaux.

Selon les caractères facilement lisibles, il ne fait aucun doute qu'il s'agit bien des restes du tombeau de Dom Lobineau, mort le 3 Juin 1727.

Les ossements gisaient pêle-mêle furent transférés dans le cimetière de la paroisse et déposés dans une fosse commune ; mais malheureusement, sans indiquer l'endroit par une pierre, une croix ou toute autre inscription.

## En quelle année se situe cette scène ?

Le président de la « Société des bibliophiles bretons », dans un article de cette revue, parle en 1883 « d'il y a une dizaine d'années », soit vers 1873.

Dans son éloge funèbre en 1886, M. A. de la Borderie cite « une vingtaine d'années », soit vers 1866.

Au moment de ces fouilles, M. Hita de Nercy était propriétaire de l'abbaye. Il fut maire de Saint Jacut de 1860 à 1871.

L'abbé Juhel, né à Saint Jacut, relate cet événement en interrogeant ces ouvriers en 1889. « Il y a une trentaine d'années (soit vers 1859), des fouilles furent faites » nous dit-il.

L'incertitude est grande puisque cette scène se situe entre 1859 et 1873. Tentons de la réduire.

M. H. de Nercy, propriétaire de l'abbaye, devait être impatient, comme tous ses prédécesseurs depuis la

Révolution, de se libérer de cette propriété qui lui coûtait fort cher sans pouvoir en tirer parti.

Dans ce but, peut-être, tâchait-il d'en améliorer l'aspect par quelques travaux, face aux acheteurs que furent les Sœurs de l'Immaculée Conception de Saint Méen, actuelles propriétaires.

On peut aussi penser que le grand nombre de sociétés savantes bretonnes à cette époque, passionnées d'histoire, n'auraient pas attendu plus de trente ans pour faire l'éloge de Dom Lobineau après la mise à jour de son tombeau. Il semble donc plus logique de situer cette scène autour de 1870.

## 150 ans d'oubli

Le président de la Société des bibliophiles bretons déclarait en 1883 : « Il n'y a en Bretagne aucun monument qui rappelle le souvenir de Lobineau. Il n'existe pas le moindre signe qui marque le lieu de sa sépulture... N'est-ce pas pour les Bretons un devoir étroit de reconnaissance de consacrer, au moins par une croix et une inscription, le coin de terre où fut déposé, pour dormir son dernier sommeil, le père de notre histoire ? »



Basses de l'abbaye élevée Médiocrité de l'abbaye de Saint-Jacut de Dinan par l'abbé Juhel, né à Saint-Jacut, en 1889. « Il y a une trentaine d'années (soit vers 1859), des fouilles furent faites » nous dit-il.

En 1884, l'Association bretonne vota la résolution tendant à ce « qu'un monument commémoratif fût élevé en l'honneur de Dom Lobineau dans le lieu où il reposa cent cinquante ans ». Toutes les autres associations et sociétés savantes suivirent l'exemple par leurs vœux et leurs deniers.

Ces souhaits furent transmis à l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr Bouché, qui depuis longtemps avait formé ce projet. Celui-ci promit son concours pour l'érection du monument et prit la direction de l'entreprise en dessinant lui-même le « menhir croisé ». Il suivit la mise en place et supporta la plus grande partie des frais. Il lui revenait de droit l'honneur de l'inauguration solennelle et de la bénédiction de ce monument, de pierre presque brute, de deux mille kilos, surmontée d'une croix dite « primitive » rappelant les lech ou stèles funéraires des anciens Bretons du VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle.

Sur ce menhir, est inscrit « Domini Lobineau crux », en « onciales » ou lettres romaines majuscules, comme celles des croix de l'époque carolingienne.

## La cérémonie

Ce grand jour, annoncé par tous les journaux de Bretagne, fut fixé au lundi 3 mai 1886. Plus de deux mille personnes répondirent à l'invitation de Mgr Bouché pour l'accompagner durant cette cérémonie. Jamais Saint-Jacut n'avait accueilli autant de personnalités. Les Jagers devaient être à la fois fiers, curieux d'observer toute cette animation et, peut-être pour certains, agacés que leur presqu'île si paisible soit soudainement envahie par cette foule inhabituelle. Le clergé des diocèses de Saint-Brieuc et de Rennes, les délégués des sociétés savantes, des journaux bretons et parisiens, les représentants politiques et tous « ceux qui pour la Bretagne ont un ardent amour » — comme le chanta ce jour-là le poète J. Rousse — se pressaient entre la vieille église et la croix de Lobineau. À dix heures du matin, le cortège officiel rassemblé dans la cour de l'abbaye se rendit dans l'ancienne église, dont on peut encore voir l'aile est, entre le cimetière et la cure.

Après la cérémonie funéraire, le cortège se dirigea tant bien que mal vers l'étroit cimetière au pied du menhir dressé sur le lieu présumé où furent déposés les ossements de Lobineau vers 1870.

Les prières liturgiques terminées, Mgr Bouché présenta M. A. de la Borderie, président de la Société des bibliophiles bretons et grand historien de la Bretagne, qui fit l'éloge historique de Dom Lobineau. Auteur de l'« histoire de la Bretagne », Dom Lobineau reprit en 1853, à l'âge de 26 ans, l'ouvrage commencé par cinq religieux de la congrégation de Saint-Maur (bénédictins) en 1689, qu'il termina en 1703, consacrant tout son temps et son ardeur à cette « œuvre gigantesque, d'un labeur et d'un prix inestimables, histoire entière de notre chère province, dans l'ordre civil et dans l'ordre religieux, histoire vraie que nous n'avons pas avant lui, qu'il nous a donnée et que nous lui devons ».

Un contemporain, juge impartial et autorisé, déclarait en 1708 « fidèle à ne pas aller au-delà de ses preu-

ves, ... préfère une sage incertitude à des conjectures hardies... propose avec netteté les raisons de se déterminer, mais qui ne cache pas les raisons de douter, ... voilà sa méthode, qui consiste dans un attachement scrupuleux à la vérité ».

Mais son amour de la vérité lui attira les pires oppositions et il mit quatre années pour faire accepter ses écrits sans rien y changer et publier son livre. Son ouvrage suivant, la « Vie des saints en Bretagne » procéda de la même méthode de travail, essayant de distinguer la vérité de la légende.

Ce grand serviteur de la Bretagne « qui consuma sa vie entière, qui subit et brava mainte épreuve pour faire revivre avec une fidélité parfaite, dans une image digne d'elle, le glorieux passé de notre chère province », inspira le poète du jour :

« La Bretagne aujourd'hui, fidèle à sa mémoire,  
Dresse un menhir sur son tombeau,  
Et met, l'entourant d'une tardive gloire,  
Un nimbe au front de Lobineau. »

Une plaque commémorative en marbre noir fut placée dans l'église. On peut encore la voir dans la nouvelle église dans l'entrée à droite.

## Le banquet à l'abbaye

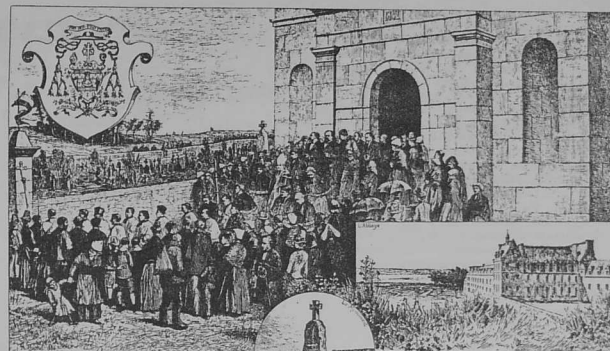
La chaleur était torride, ce 3 mai 1886, après deux heures de discours dans ce petit cimetière bien abrité du vent. Les soixante-dix invités de l'évêque eurent certainement grand plaisir à prendre place à la table dressée dans la fraîcheur des nouveaux bâtiments de l'abbaye. Les orateurs furent nombreux à prendre la parole et les discours se succédèrent tout au long de l'après-midi, comme pour prolonger une si belle journée qu'on aimerait ne pas voir se terminer :

« Quand vint le soir, parut, image de la Gloire,  
La fou du cap Fréhel aux éclats passagers,  
Éclairant par instant les flots et les rochers,  
Puis les abandonnant bientôt dans la nuit noire ! »

## Épilogue :

### pourquoi Dom Lobineau est-il venu à Saint-Jacut ?

Ce bénédictin historien était de la même congrégation que les moines de Saint-Jacut, et si ce n'était pas la seule abbaye bénédictine de Bretagne, il avait eu tout le loisir d'apprécier celle-ci lors de ses recherches historiques et religieuses. Il écrivait le 17 janvier 1725, terminant l'histoire de Paris : « Je suis dans la résolution de prendre congé de Lutèce pour me retirer en quelque coin de Bretagne et y planter des choux... Peut-être l'ouvrage de la terre me sera-t-il moins ingrat que tous ceux dont j'ai enrichi le public, dont je n'ai retiré que méconnaissance, lassitude, épuisement et vieillesse.



Inauguration à Saint-Jacut-de-la-Mer. L'évêque de Saint-Brieuc en l'église du monument élevé à la mémoire de Dom Lobineau en la grande. Un des Saints de Bretagne, par le Seigneur. L'œuvre est maintenant placée dans l'église de Saint-Jacut. Mgr Bouché, avec le concours de la Société des Bibliophiles Bretons.

Du moins si je me charge encore de quelque nouveau griffonnage, ferai-je si bien mes conditions que je ne serai plus la dupe de mon cœur. J'aurai pour principe : « Tant payé, tant travaillé » et du reste, « Comme je boiron, je diron ». Si on me redit le vieux proverbe qu'un moine n'a besoin de rien », j'y répondrai qu'il n'a pas besoin non plus de se charger d'autre travail que de celui qui comporte son office de moine moinant de moinerie ».

Ce langage d'un homme de cœur et d'esprit, blessé par les injustices humaines avait su tirer la leçon sans perdre la bonne humeur et la passion de l'écrit-

ture. Le jansénisme qui sévissait à cette époque avait quelques faveurs à Saint-Jacut et Dom Lobineau avait, de son côté, subi les reproches de ses supérieurs pour ses sympathies dans ce mouvement. Sans pouvoir affirmer que cette morale religieuse ait pu imprégner profondément l'abbaye et l'historien, cet aspect l'aide dans son choix d'un lieu où il n'aurait plus jamais rien à redouter. Il partit ainsi pour son dernier voyage de Paris vers la Bretagne où le repos et la paix l'attendaient dans l'abbaye de Saint-Jacut. C'est bien la moindre des choses que nous avons en commun avec Dom Guy-Alexis Lobineau.

## Sources

- « Dom Lobineau, 3 mai 1886 », par la Société des bibliophiles bretons. Correspondance historique des bénédictins bretons, par A. de la Borderie - Paris, Champion, 1880.
- Bulletin de la Société des bibliophiles bretons - VII<sup>e</sup> année (1883-1884).
- Bulletin archéologique de l'Association Bretonne - Congrès de Lannion, IX<sup>e</sup> séance (13 septembre 1884).
- Joseph Rousse, Chant d'un Celte - Paris, Lemerre Edit., 1886.
- L'Abbé Th. Juhel, Notice sur Saint-Jacut de la Mer, 1890 et 1933.
- Biographie bretonne, P. Levot - Vannes, 1857.

Voici deux documents sur la période révolutionnaire à Saint Jacut. La crise de l'Ancien régime précède 1789. Et l'on arrête classiquement la Révolution au coup d'Etat du 13 brumaire en VIII (3 novembre 1799), date de la prise de pouvoir par Bonaparte. Nous avons, toutefois, cité une pièce débordant quelque peu de ce cadre habituel.

L'orthographe et la ponctuation des documents ont été conservés dans la mesure où ceci ne compromet pas la lecture. Les pièces présentées ne sont donc, ni des copies conformes, ni des copies corrigées. Les passages illisibles ont été remplacés par des points. Par contre, quelques mots ont été rajoutés entre parenthèses, afin d'éclaircir le texte. Ces pièces sont introduites, mais non commentées.

## Spéculation sur le maquereau à Saint Jacut

A Le Carpentier, représentant du peuple  
22 prairial (An II) (10 juin 1794)

Citoyen Représentant,

En 1793, c'est la disette absolue à Saint Malo. La famine augmente tous les jours au point qu'il arrive, quand on tire le pain du four, on voit les habitants se l'arracher des mains ; quantité de personnes n'ont (pas) mangé de pain depuis plus de huit jours ; à peine peuvent-elles encore (trouver) des pommes de terre en petite quantité », note un agent en mission. « La ville ayant manqué de farine pendant quelque temps, les habitants cherchaient du grain avec une sorte de violence », précise un second. « Du côté des habitants, l'on pourra être tranquille pourvu qu'ils aient du pain », relate un troisième. Un quatrième, « assiéger d'un nombre infini de mères et d'épouses de volontaires », qui « meurent de faim et n'ont pas même de quoi nourrir leurs enfants au berceau », envisage une souscription auprès des riches pour soulager les femmes « les plus surchargées d'enfants et de misère ». C'est que la haute bourgeoisie, gros armateurs en particulier, stockait des provisions dans ses caves, du riz par exemple. Le représentant du peuple en mission Lecarpentier, présenté à tort comme un huver de sang après la chute de Robespierre, était chargé de défendre la ville contre les complots visant à la livrer à l'Angleterre. Il s'appuya sur les classes pauvres. Raisons politiques (1). Mais on s'explique qu'un dénommé Griel lui ait dénoncé les agissements de spéculateurs « venus de 50 lieues »

L'instant de la pêche au macreau est, chaque année, le signal de la joie et de l'abondance pour les habitants peu fortunés de Port Malo et leurs voisins, qui n'ont pas le moyen de se procurer d'autres provisions aussi agréables au goût qu'avantageuse pour la nourriture. Jamais cette nourriture ne fut aussi nécessaire que dans ces circonstances où la terre et la mer semblent coalisées pour nous priver de toutes les subsistances.

Cependant les pêcheurs guidés par un égoïsme bien condamnable privent leurs frères de l'avantage que leur offre la nature et la saison, en portant le produit de leur pêche aux havres de St Cast et Jacut, où il vient de s'établir des spéculateurs, venus de 50 lieues, pour saler leur poisson, tandis que cette saison peut se faire ici, comme de coutume, après que nos concitoyens en auront pris leur subsistance du jour. Il résulte même une grande économie de cette mesure, puisque les laites qui sortent du macreau et qu'on jette dans ces lieux éloignés pour le saler, fournissent un aliment abondant à une quantité de personnes qui y trouvent un ménagement et même un régal.

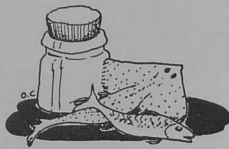
La conduite de ces pêcheurs en ce cas est guidée par l'intérêt parce qu'en divisant leur poisson sur différents havres, ils en soutiennent le prix à 4 ou 6 fois plus haut que les années ordinaires. Nous n'entendons pas les empêcher de retirer un bénéfice suffisant de leur pénible travail ; mais nous ne désirons que nos habitants ne soient pas privés par cette cupidité de la manne bienfaisante que Dieu leur envoie.

D'ailleurs, il y a ici plusieurs personnes qui ont coutumes de saler sur notre quai du macreau pour l'intérieur de la République ; ils se trouvent dans l'impossibilité de le faire, si les bateaux sont arrêtés au dehors par des étrangers qui comptent le prix pour rien afin qu'on leur porte tout.

Par cette représentation, Citoyen Représentant, nous te demandons à partager les avantages de la pêche du macreau avec les spécula-

# documents sur la période révolutionnaire à Saint Jacut 1789-1799

par Jean-Claude Ménéz



pour saler les maquereaux pêchés par les jaguans. Voici sa lettre. Elle est déposée aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Cote L1 39, D 19 (Arch. comm. de Saint Malo).

(1) Voir J.-C. Ménéz, Contre-révolution et Terreur à Saint Malo. Ann. Soc. Hist. et Arch. Saint Malo - 1978, p. 220 à 239.

## Passage de Chouans à Saint Jacut

Saint Jacut a joué un rôle bref, mais important dans les liaisons des Chouans avec l'Angleterre. En 1794, les généraux royalistes qui tentèrent de soulever la Bretagne contre la République semblaient y avoir été cachés. En 1796, alors que plusieurs dizaines d'émigrés débarqués près de Cancale étaient pour la plupart tués ou capturés — affaire célèbre dans l'histoire de la chouannerie — une centaine d'autres mettaient subrepticement pied à terre dans les grèves de notre presqu'île. Ces épisodes ne sont pas connus des historiens et méritent, par conséquent, d'être éclaircis. Nous y reviendrons. En attendant, voici une pièce concernant l'année 1800. Elle émane du contrôleur des douanes du Guildo. La bande signalée était probablement commandée par Louis Danie dit Emmanuel, chef de cette région (2). Mais nous n'avons aucune certitude sur ce point. Ce document est déposé aux Archives départementales des Côtes-du-Nord (cote Im5 150).

(2) Sur ce personnage, voir A. Lemasson, chef de Chouans puis desservant de Landébia, Mém. Assoc. Bretonne - 1933, p. 155 à 170. Bonne notice biographique, mais qui peut être complétée.

teurs qui nous en privent. Le moyen est facile. Si tu daignes l'employer, ils viendront parmi nous et nous leur accorderons leur part en bons frères, attendu la disette qu'éprouve Port Malo et Solidor. Ce moyen consiste à ordonner aux pêcheurs d'apporter leur poisson à notre quai, avec défense de faire des salaisons dans les havres circonvoisins à peine de confiscation de la marchandise et d'arrestation des délinquants. Rendant la Municipalité responsable de l'exécution, il faudra un arrêté pour chaque municipalité de St Cast, Paramé et Ploubalay.

Signé Griel chef (de)...

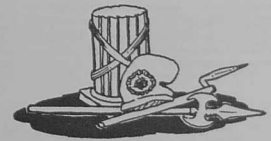
\* Douanes nationales — Service actif  
\* Contrôleur des douanes au Guildo  
\* 6 Janvier 1800

Soixante Chouans se sont portés vers six heures du soir sur Saint Jacut où ils ont couché sans y faire d'autre mal que d'enfoncer deux magasins où étaient renfermés les bois de charpente et planchers de la ci-devant communauté qu'ils ont distribués aux habitants.

Ce jour entre deux et trois heures du soir, venant de Saint Jacut, se sont présentés sur la rive droite de notre ville. Au moment où ils se disposaient à passer sur la gauche où mon détachement composé de dix-huit hommes était rassemblé en corps de garde de Quéampoint sur les cantonnements militaires, je me suis avancé avec le lieutenant de ma résidence et sans armes jusqu'au bord du gué et (a) demandé aux chefs de la colonne s'ils avaient des intentions hostiles.

Ils ont répondu que leur but n'était ni de désarmer ni de faire mal à personne. Ils m'ont même invité à tranquiliser tout le monde.

Sur leur parole je les ai laissés passer. Ils ont réfléchi ci-après près d'une heure et demi sans faire le plus léger mal à l'arbre de la liberté. Ils se sont rafraîchis dans les cabarets et ils ont bien payé.





# la bataille des bourdineaux

par Hervé Collet

La bataille des Bourdineaux ne connaît pas auprès de l'opinion publique la notoriété de celle de Saint Cast, qui opposa en 1758 les Anglais et les Bretons. Mais elle n'est pas le moindre des fleurons du patrimoine folklorique de notre région.

## Un affrontement séculaire

La rivalité entre les Castins (habitants de Saint Cast) et les Jaguens est légendaire. Elle remonte à la nuit des temps et semble tenir à deux raisons principales :

- *L'appropriation des lieux de pêche* : les îles et rochers au large de Saint Jacut constituent un cadre privilégié pour la pêche. Le fait que la presqu'île est encadrée dans une baie rend vains les partages de territoires. A tout prendre, les habitants de Saint Cast ou de Lancieux ne sont-ils pas aussi proches de certaines îles que nos compatriotes ? La dure vie que connaissent les pêcheurs d'autrefois rendait d'autant plus âpre la concurrence.

- *Le tempérament fier et combatif des bretons*, et en particulier des Jaguens, leur donnait le verbe haut et la dispute facile, même si ce n'était jamais très méchant, en raison du caractère isolé de la presqu'île (1). Les contacts se produisaient surtout lors de la pêche en mer (ou en grève, entre femmes de pêcheurs), à l'occasion d'embarquements sur des navires de commerce, de guerre, de course ou de pêche, et au marché de Dinan. Ils étaient quelquefois conflictuels. Sébillot signale, notamment, une « guerre » avec les habitants de Bior (cf. ci-après « l'âne des Jaguens »). Mais c'est surtout avec les Castins que la rivalité paraît avoir été la plus vive. En tout cas, c'est sur elle que nous possédons le plus de témoi-

gnages. Au fil des siècles se sont développés, entre ces deux villages voisins par la mer, des rapports analogues à ceux qui « unissent » les wallons et les flamands, et qui ont donné naissance aux « histoires belges ». Les jaguens d'autrefois racontaient des récits où les Castins tenaient le mauvais rôle et les habitants de Saint Cast en faisaient de même avec leurs rivaux. Le seul problème est que nous disposons surtout des contes transmis par les Castins et publiés par Sébillot à la fin du siècle dernier. Les légendes que nos ancêtres se transmettaient de père en fils sont souvent mortes avec eux ou ne sont parvenues jusqu'à nous que par bribes.

Par chance, cependant, nous possédons deux relations d'un même « événement » mettant en scène les Castins et les Jaguens : la bataille des Bourdineaux.

Le premier texte est celui publié par Paul Sébillot dans les « contes populaires de la Haute-Bretagne » en 1882. Il a été rapporté au célèbre folkloriste par une habitante de Saint Cast, Jeanne le Hérisse.

Le deuxième récit a été récemment recueilli auprès de Jean-Baptiste Lemoine, secrétaire du Syndicat d'initiative de Saint Jacut, un des derniers conteurs de la presqu'île.

Écoutons les deux versions :

Le récit que l'on trouvera ci-dessous a été enregistré au magnéphone et confirmé par écrit au mois d'août 1978.

*La bataille des Bourdineaux entre les petits jaunes et les aouahoua (1).*

Les Bourdineaux sont un groupe de basses (2) au large de la pointe de Saint-Cast, à près d'un mille (3), très fréquentés en ces temps-là, tant pour la pêche aux lieux, gultans que pour les maquereaux. D'où une grande rivalité entre les pêcheurs Câtins, dits les petits jaunes — nom que leur ont donné les Jaguens à cause qu'ils avaient toujours sur le dos un ciré de cette couleur qu'ils portaient de jour comme de nuit, de beau temps comme de mauvais temps — et les pêcheurs Jaguens, dit les aouahoua, à cause aussi

d'une marque en forme humaine d'un rocher se trouvant dans la falaise sur la grande plage de Rouguet, que l'on peut voir encore aujourd'hui peinte en blanc. Autrefois, jamais un pêcheur n'aurait passé en face à marée haute sans dire « Saint Aouahoua, donne-nous des maquériaux ». Une autre version dit que les Jaguens, qui sont fiers, ont le verbe haut (4).

En ce temps-là, on pêchait la maquereau, mouillés en rang, les bateaux les uns contre les autres et bien souvent, les petits jaunets, plus près des lieux de pêche, étaient arrivés les premiers. Car les Jaguens étaient trahis par la marée (5), mais avaient pour eux une solide armada et une grande goule, suffisante pour se faire respecter. Ils ne se gênaient guère pour mouiller leur ancre dans leur c... et raffier de ce fait les poissons qui avaient

(1) Le patois utilisé par les Jaguens d'autrefois, variété du dialecte gallo, était par essence parlé. L'orthographe de certains mots varie forcément selon les auteurs.

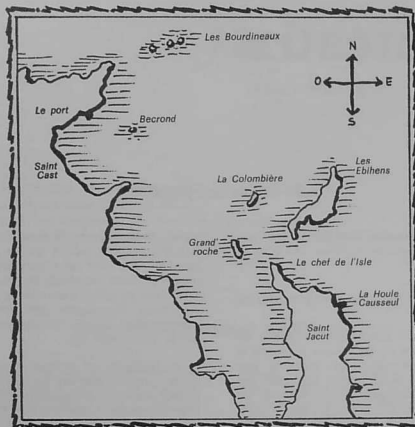
(2) Les basses sont des hauts fonds pouvant affleurer à marée basse.

(3) Un mille marin vaut 1 852 mètres. En réalité, les Bourdineaux sont situés environ à 1 200 mètres de la pointe de Saint Cast et à 5 000 mètres du chef de l'île, en Saint Jacut.

(4) Ces traits de caractère sont confirmés par Sébillot qui rapporte, dans « Les Joyeuses histoires de Bretagne » (Paris - Charpentier - Ch. X p. 46-47), les faits suivants : « Nigquère encore, lorsque les pêcheurs de Saint Jacut et ceux de Saint Cast se rencontraient sur les lieux de pêche, et qu'il y avait quelque différend entre eux à propos de la place occupée par les bateaux, de l'embrouillement des lignes, ou de tout autre motif, ils se renvoyaient réciproquement leurs sobriquets, les Jaguens traitant les Câtins de « petits jaunes », à cause de la couleur de leur cirage, ceux de Saint Cast les appelant « Houahoua » ; parfois ils finissaient par se lancer d'un bateau à l'autre quelques-uns des cailloux qui leur servaient de lest. On croyait ordinairement, même à Saint Cast, que ce terme Houahoua était insultant, et voulait dire que les Jaguens aboyaient en parlant, comme les chiens. Il paraît que l'origine est tout autre, et qu'elle se rattache à une sorte de culte que les gens de Saint Jacut rendaient à un rocher du Chevet de l'île, qui a un peu l'aspect d'une statue, et à laquelle ils avaient donné le nom de Saint Houahoua. Lorsque leurs bateaux passaient devant, les pêcheurs ne manquaient pas de se découvrir en disant : Saint Houahoua, donne-nous du maquériau.

(5) Les bateaux des Jaguens partaient de la Houle Causseul, que la marée atteint en moyenne dix minutes après le port de Saint Cast. Les Jaguens avaient une distance plus longue à parcourir et devaient contourner les îles, avec des vents pas toujours favorables. Les Castins, de leur côté, bénéficiaient du flot et des vents de nord.

(1) Paul Sébillot, Contes populaires de la Haute-Bretagne, 3<sup>e</sup> série. Contes des marins, 3<sup>e</sup> partie « Les joyeuses histoires des Jaguens », p. 257-1882.



été attirés par leur affaire (6). Alors quolibets et insultes fusaient de part et d'autre, et de se couper les lignes en douce, sans toutefois en venir aux mains, à part quelques coups d'avirons. Mais un soir, à la rentrée d'une marée, en humant quelques bonnes bolées de cidre chez la mère

Nanon (7), le père Mateur (8), vieux patron âgé de 90 ans, leur dit « Mais mes gars, ça ne peut pas durer. Les Bourdineaux sont à nous. Voilà ce qu'il faut faire. Contentez ou pas contents, on leur mouille dans le c... tous ensemble. En plus, j'ai une belle aune (9) et un vieux canon des

(6) Appât constitué de chevrin (frais de crevettes) ou de menuses, dans le meilleur des cas. Quel-quefois, il fallait se contenter de rigadaux (coques), de manceaux (couteaux) ou de catacots (petits crabes), consciencieusement pilés dans une auge. L'affaire était jetée par un marin spécialisé, l'affarou. Cf. Abbé Th. Juhel « Notice sur Saint-Jacut de la mer », édition de 1933, p. 72 à 74 - A. Loraine « Saint-Jacut de la Mer et ses environs », 3<sup>e</sup> édition, 1978, p. 14 - M. Duedal, le chasseur-marée, n° 1, 1981, p. 50.

(7) Nanon est le diminutif d'Anne. Nous connaissons une Anne Campion, dite Nanon, qui tenait un café-tabac dans les années 1820. (Cf. H. Collet « La mère Collet des Ebihens », 1979, p. 16). Selon la tradition (rapportée oralement en 1978 par Sœur Joséphine Hery), elle aurait caché la duchesse de Berry dans un cellier.

Elle figure dans deux autres contes rapportés par J.-B. Lemoine et publiés par A. Loraine, op. cit. « le pot au feu », p. 52 et 53, et « la montre volée », p. 59.

(8) D'après Sébillot, ce nom dérive du mot « amateur ». Mais il pourrait également être le diminutif d'« armateur ». On retrouve ce personnage, beaucoup plus jeune, dans le conte « le pilote de mer » de P. Sébillot. « Contes populaires de Haute-Bretagne - 3<sup>e</sup> série - Contes de marins » 1882, Ch. XIX, p. 189 à 196.

(9) Aune, dans le patois jaguen, signifie âne (il est du genre féminin). Cet animal était très répandu autrefois sur la côte bretonne. On le retrouve à de nombreuses reprises dans les contes de Sébillot (dont « l'âne des Jaguens », « l'âne », cf. ci-dessous) et dans les récits de J.-B. Lemoine, dont « la Cocotte ». In A. Loraine, op. cit., p. 49 à 51.

Ebihens (10), qu'on amènera sur son dos et qu'on embarquera sur le bât (11) du gros Mathurin, le plus solide. On partira avant d'échouer de la Houle Cosseu à 3 heures du matin (12) et on verra bien ce qui arrivera ». Tous furent d'accord pour la marée du matin. Le père Mateur fut proclamé chef. Le lendemain matin, tous furent réunis sur la cale de la Houle Causseul, le père Mateur en tête, portant la grande Croix de procession et soutenu par de solides gaillards, Jean-Marie et Polyte (13). L'âne Martin (14) fut embarqué, ainsi que le canon, qui fut amarré (15) sur son dos, ainsi que le père Mateur, solidement amarré au pied du mat face à la mer, la grande Croix entre

ses jambes. Et voilà la flottille partie par un bon vent de suroît (16) en direction des Bourdineaux. Tous chantaient l'ave maria. Ils étaient bien une trentaine, la manne du chef en tête, suivie de Coulieu, de la Margate, du Minard, du Ripon (17) ainsi que de la Joséphine et de la Marguerite, pour ne citer que les plus grands deux-mâts (18), toutes voiles dehors, suivis de tous les autres, grands et petits.

Bientôt, ils passent la Jointure, la Colombière et puis ils se trouvent en vue de la flotte des jaunets, mouillés aux Bourdineaux et qui les attendaient, le ciré sur le dos, sereins. Oui, car la veille,

(10) L'armement des Ebihens était constitué de trois batteries : celle des Tamaris, en face de Saint-Brieuc ; celle du Marais en face de Saint-Cast et la batterie du Nord. Elles furent garnies de canons jusqu'en 1870. Cf. E. Herpin « Souvenirs d'un bourgeois de Saint-Malo » non daté (vers 1920).

(11) Bateau.

(12) On retrouve les noms de Mathurin (mari de Nanon) et de Polyte (Hypolyte), dans les contes rapportés par J.-B. Lemoine, cf. notamment « Les deux amis », in A. Loraine, op. cit., p. 55.

(13) Le seul moyen, en effet, de précéder les Castins était de partir à marée descendante, avant que la mer ne soit complètement retirée du port de la Houle Causseul.

(14) Un dicton populaire dit : « il y a plus d'un âne qui s'appelle Martin ». Ce détail, ajouté à quelques autres (Mathurin, Polyte, l'épisode du canon retourné...) laisse à penser que ce récit a été enjolivé par les conteurs successifs, qui ont apporté des éléments légendaires à des bases sans doute historiques.

(15) Dans le vocabulaire marin, amarrer veut dire : fixer un bateau à son mouillage. A Saint-Jacut et sur la côte, ce verbe est couramment utilisé pour signifier : attacher, ficeler, accrocher. « Amarre bien ta pouche, mon gars » (attache bien ton sac).

(16) Suroît : vent du sud-ouest qui souffle de la terre (en l'occurrence, du Guildo). Les Jaguens en étaient protégés jusqu'au Chef de l'île. A la Jointure, quand ils mettaient le cap sur les Bourdineaux, le vent leur permettait de surmonter le handicap de la marée montante.

Ce détail pourrait contredire deux autres passages du texte : — celui où les Castins se disent « on sera au vent », ce qui laisse entendre que, ces jours-là, le vent était plutôt de noroît, puisque les Jaguens arrivent du sud-est ;

— celui où les Jaguens décident de « mouiller dans le c... » des bateaux de Saint-Cast, ce qui n'est possible, puisque la marée monte, qu'en se plaçant au sud des Castins. Dans ce cas, pour que le centre leur arrive dans les yeux, il faut que le vent vienne du nord-nord-ouest.

En réalité, il semble que les Castins aient fait une manœuvre. Cette hypothèse s'appuie sur les phrases suivantes, tirées du texte de Sébillot.

— Lors de la préparation de la bataille : « Il faudra laisser les Jaguens mouiller les premiers, puis vous vous mettrez au bord du vent pour leur envoyer de la poussière dans les yeux ».

— Au moment de l'arrivée des Jaguens : « Les Câtins étaient mouillés à Becron. Alors ils mirent à la voile et passèrent au vent des Jaguens ».

(17) Les bateaux jaguens portent des noms d'animaux familiers des marins : coulieu (courlis), margate (seiche), minard (calamar), ripon (chinchard).

(18) Les Jaguens d'autrefois naviguaient sur des « carrés », grosses barques rustiques à cul carré d'environ 40 pieds, dotées d'un faible tirant d'eau. Une bonne trentaine de ces carrés, encore appelés glacs étaient armés en 1830. Leur grande voile carrée, tannée au goudron pour l'empêcher de « piquer » à l'humidité, leur permettait de filer à bonne allure par vents charretiers (largues) mais s'avérait beaucoup moins performante au loupoyage. Quelques uns gréaient deux mâts. Les glacs étaient si peu manœuvrants qu'avec des vents contraires, ils mettaient parfois toute une journée, venant de Fréhel, pour rejoindre le port du Chatelet. Cela faisait dire aux femmes qui, dès l'aube, au chef de l'île, guettaient les voiles « du côté du cap » : « Les voiles là-bas, de ces brises là, y s'ont point là avant t'a sa sur » (pas avant ce soir). (Indications extraites de l'article de Michel Duedal « Hommes et femmes de mer à Saint-Jacut » — Le Chasse-marée n° 1, 1981, p. 35).



Côte d'azouagade  
3. - LE GUILDO. - Pêcheurs dans l'azouagade  
au pied des ruines du Château de Gilles de Bretagne  
Sa date de construction est incertaine; il fait un des  
mieux fortifiés de la Bretagne.

avertis par des chevrennières (19) que leurs hommes allaient leur casser la goule, ils avaient pris leurs précautions, en faisant ramasser la nuit par leurs femmes toute la cendre de leurs foyers dans des sacs. « Avec ça, ils ne pourront plus gueuler, les Aouahoua. On sera au vent, tout ira pour le mieux et ce sont nos femmes qui les serviront. Aviss ! »

Arrivés à portée de la voix, le père Mateur, sûr de lui, et de son importance, car il en imposait, le bougre, avec sa haute stature et sa longue barbe de vieillard toute blanche, la grande Croix bien calée entre ses grandes jambes. Il la tenait bien droite, comme un défi. Il cria : « Les jaunets, vous nous faites point pou' (20) avec vot' air de n'pas y toucher. J'allons vous mouiller dans le c... et si v'êtes pas contents, mon aune Martin va vous régler vot' affaire. Aviss ! Mouille Mathurin ! » Plouf !

« Eh ben, viens, mon tū (21). On va ben vouère. Aouahoua, accoste donc un peu plus ! »

Aussitôt, un grand silence se fit, le temps de vouère, sur l'arrière de chaque bāt des petits jaunes, une femme portant un sac et aussi de les entendre railler les Jaguens de aouahoua « Qué qu'o l'a qu'o crie, la garce ? » s'écria le père Mateur. Elle lui répondit « O l'a qu'o l'a chūt » (22). Et aussitôt, de dépouçher (23) les sacs de cendres au vent qui aveuglèrent les Jaguens, ainsi que l'âne qui, pour se protéger, fit demi-tour dans le bāt en un hi-han de détresse. Le père Mateur, qui croyait au Diable, lança un cri terrible « Sauvons-nous, l'aune est do leur » (24). Ce jour-là, ils passèrent devant Saint Aouahoua, sans le saluer et à leur retour au port de la Houle Causseu, ils furent accueillis par leurs femmes qui riaient bien fort du mauvais tour que les femmes des petits jaunets leur avaient joué. Depuis ce jour, dans les chaumières, on parla souvent de la bataille des Bourdineaux, mais comme d'une légende, qui en réalité n'en était pas une, pour venir jusqu'à nous, leurs arrière-arrière petits-enfants.

(19) On dit plus souvent : chevrenouères, chevriouères ou chevlinouères. Il s'agissait des femmes chargées d'approvisionner les pêcheurs en affaire, faite souvent de chevrin (frais de crevettes). Elles allaient le chercher « en rivière », jusque sous le Guildo. C'est là que les Jaguines ont sans doute rencontré les Castines, et elles ont dû un peu trop « bader » (bavarder) avec elles.

(20) Peur.

(21) Mon fils.

(22) Qu'est-ce qu'elle a à crier, la garce ? — Elle a, qu'elle est tombée. Cette réplique est proverbiale à Saint Jacut. Il n'est pas sûr qu'elle ait son origine dans cet épisode.

(23) Délier, ouvrir (un sac).

(24) L'âne est avec eux.

## La version castine

Le récit que nous publions ci-après a été recueilli par Paul Sébillot en 1880 et édité en 1882 dans l'ouvrage « Contes populaires de la Haute Bretagne » (Chapitre XXX p. 285 à 288). Les renvois en chiffres sont du texte original. Ceux en lettres sont de notre rédaction.

Au temps jadis, les Jaguens s'étaient mis dans l'idée que le rocher des Bourdineaux leur appartenait et qu'eux seuls avaient le droit d'y pêcher. Un jour, trois bateaux jaguens arrivèrent près des Bourdineaux, et deux canots de Saint Cast qui vinrent ensuite (a) mouillèrent trop près des Jaguens, presque dans leur affaire (1).

— Dieu me danse, mon fu (b) s'écrièrent les Jaguens, rehole vitelement ton aussière (c), tu viens mouiller dans nos lignes, et paicher su' not' terrain

— Est-ce que vous voudriez nous engarder (d) de pêcher devant sez nous ? répondirent les Câtins.

— Le rochier est à ma, riposta le patron des Jaguens, entends-tu petit Jaune (2) ?

— Non fait, Ouahau (3), i' n'est pas à ta.

— Si fait, c'est un rochier que Gargantua nous a volé : il l'a prins sez nous et l'a jeté ici en passant (4).

— N'est pas pour ta que Gargantua l'a jeté ici, répondirent les Câtins, était pour nous ; il avait trop dongler (répugnance) des Jaguens pour voula' le lous donner. (f)

Voilà la bataille qui commence ; les Jaguens jetèrent des cailloux aux Câtins qui ripostèrent, et finirent par sauter à l'abordage des bateaux enne-

mis ; il y eut deux Jaguens qui furent très maltraités ce jour-là, et leur patron dit aux Câtins :

— Dieu me danse, mon fu, l'au'ra mettre la partie à demain ; j'amènerons do nous tous les chefs des bas (5) et v'amèneres les vôtres ; les plus forts eront les Bourdineaux. Mais n'au'ra point s'batt'e à coups de fusi, mon petit fu, n'y en a pas lun dans Saint Jégu qui saige tiré ; je nous battons do des sabres, et do des baionnettes do des pierres et do des bâtons.

— C'est bien, répondirent les Câtins, demain j'amènerons nos patrons et vous les vôtres.

Voilà les Câtins et les Jaguens partis chacun de son côté pour se préparer à la bataille du lendemain.

Quand les gens de Saint Cast furent de retour, ils racontèrent aux autres pêcheurs la dispute et le rendez-vous pour le lendemain. Les anciens s'assemblèrent, et comme parmi les vieux, il y en a toujours qui sont plus rusés que les autres, l'un des anciens dit :

— Il faudra laisser les Jaguens mouiller les premiers, puis vous vous mettrez du bord du vent pour leur envoyer de la poussière dans les yeux. Dites aux femmes et aux enfants de prendre des sacs et de les remplir avec la poussière des routes et la cendre des foyers ; ce seront les munitions dont vous chargerez vos bateaux.

(1) C'est l'appât qu'on jette autour du bateau pour attirer le poisson.

(2) Sobriquet donné aux marins de Saint Cast par les Jaguens.

(3) Ouahau : c'est un des sobriquets que les Câtins donnent aux Jaguens ; ils les appellent aussi telgouas.

(4) Allusion à l'une des légendes sur Gargantua ; d'après plusieurs contes populaires sur la côte, c'est à lui qu'est due l'origine de beaucoup de rochers (e).

(5) Bateaux.



Aussitôt les femmes et les enfants se mirent à balayer les routes et à ramasser la poussière dans des sacs, et les vieilles bonnes femmes y mettaient la cendre de leur foyer.

Le lendemain dès le matin, on vit sortir tous les bateaux de Saint Jacut. Les Jaguens avaient chargé leurs embarcations avec des cailloux, et ils s'étaient armés de sabres, de baïonnettes et de bâtons. Ils amenaient avec eux, pour juger la bataille le plus ancien homme de la paroisse, le bonhomme Mateur (6) qui avait cent treize ans. Quand ils furent à moitié route, ils se dirent :

— *Mon petit fu, quand j'arons battu les petits jaunes, fau'ra qu'i's lèvent la main et promègent de ne jamais retourner ès Bourdinaux.*

— *Vère, mais devant qui qu'i's lèveront la main ?*

— *Faut aller quéri (g) un bon Dieu.*

Deux bateaux virèrent de bord à Becron (7), et ils attendaient pour lever l'ancre que la flotte des Jaguens fût arrivée aux Bourdinaux. Alors ils mirent à la voile, et passèrent au vent des Jaguens. Ils voyaient un des carrés qui avait un calvaire attaché à son mât, et le bonhomme Mateur qui se tenait au pied.

— *Voici l'bon Dieu, dirent les Jaguens, v'alliez jurer devant li et l'bonhomme Mateur qu'a cent*

*treize ans, de ne p'us retourner ès Bourdinaux, ou bien le combat va commencer.*

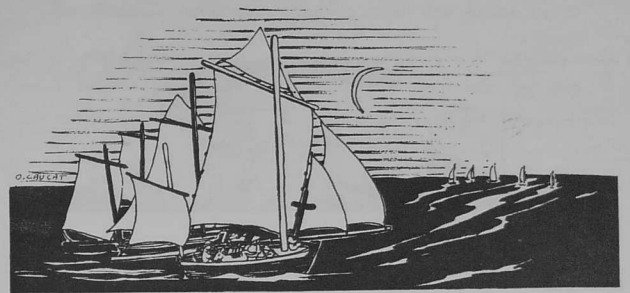
— *Quand vous voudrez, répondirent les Câtins. Et ils se mirent à affarer et à tendre leurs lignes.*

— *Le rochier-là est à nous, dirent les Jaguens, faut lever l'ancre, j'allons compter di qu'à (h) tras, et si v'êtes cor mouillés, j'allons nous battre : au p'us fort la pouche (8).*

Voilà les Jaguens qui commencent à jeter des cailloux sur leurs ennemis ; mais les Câtins, qui étaient au vent, délièrent leurs sacs, et la brise qui était fraîche envoyait la poussière et la cendre sur les Jaguens qui en recevaient sur les yeux, sur le nez, dans la bouche, dans les oreilles, et ne savaient où se fourrer. On les entendait éternuer comme s'ils avaient eu du tabac plein le nez. Les Câtins, en continuant à lancer de la poussière, sautèrent à l'abordage, et furent bientôt vainqueurs ; ce jour-là il y eut deux Jaguens qui furent blessés, et un Câtin perdit l'œil d'un coup de pierre. Alors les Jaguens abattirent le calvaire, et le bonhomme Mateur leur dit :

— *Par ma fa, mon fu, faut abandonner les Bourdinaux, les petits Jaunes sont les plus forts.*

Les Jaguens levèrent l'ancre ; comme ils s'en allaient on les entendait qui se disputaient entre eux, et ils faisaient des reproches au bon Dieu.



— *Je l'avions amené do nous, disaient-ils, pour nous servi d'avocat, i' n'a rien dit : 'est le bon Dieu sans pitié, i' n'a pas tant sieurement fait tourner le vent (i).*

Et en débarquant à Saint Jacut, ils attachèrent une corde à la croix, la traînèrent par les chemins et allèrent ensuite la brûler.

#### NOTE DE LA REDACTION

(a) Dans cette version, notons que ce sont les Castins qui arrivent après les Jaguens et viennent mouiller dans leur affaire.

(b) « Dieu me damne, mon fils », juron favori des Jaguens d'autrefois.

(c) « Relève vite ton ancre ». Une aussière est une variété de cordage. Chacun sait que la seule « corde » qui existe dans la marine est celle de la cloche, qui signale la présence du bateau en cas de brume. Chaque cordage porte un nom spécifique. L'aussière est l'appellation la plus courante. On utilise aussi des « bouts » (prononcer « boute ») sur les bateaux de pêche.

(d) Empêcher.

(e) Nous possédons quelques récits mettant en scène Gargantua aux prises avec les Jaguens.

(f) Leur donner.

(g) Chercher.

(h) Jusqu'à.

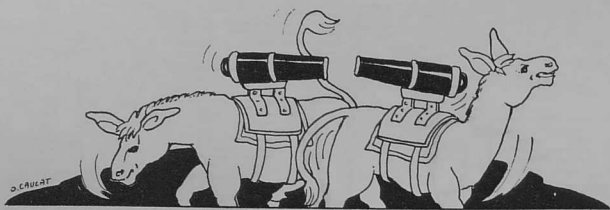
(i) Il n'a même pas seulement fait changer le vent.



(6) Amateur.

(7) Rocher dans la baie de Saint Cast.

(8) Proverbe qui veut dire : le plus fort l'emportera.



### L'âne des Bourdineaux

Nous avons vu qu'un âne figurait dans la version jaguine, alors qu'il était absent du récit castin. Nous retrouvons cependant cet animal dans deux autres contes publiés par Sébillot.

Le premier est intitulé « L'âne des Jaguens ». Il est tiré des « Contes populaires de Haute Bretagne — 3<sup>e</sup> série — Contes de Marins 1882 — Chapitre XXXVIII — p. 283 et 284.

« Au temps jadis où les poules pissaient dans un bassin, il y eut une guerre entre les habitants de Saint Jacut et ceux de Biord (1) : ils se livrèrent une bataille à coups de poing et à coups de bâton ; mais la victoire resta indécise, et les Jaguens tinrent conseil.

— Par ma fa, mon fu, faut mieux faire ; si je voulons gagner, faut mett'e un canon sur eune âne et l'emmener do nous.

Ils hissèrent un canon sur le dos de l'âne, et quand ils arrivèrent à portée du village de Biord où les habitants les attendaient derrière les murs de leurs courtils, ils mirent le feu à leur canon. Mais l'âne fut si durement secoué qu'il se retourna bout pour bout, et la gueule du canon était tournée du côté des Jaguens.

Cet épisode est intéressant à plus d'un titre :

— Il rejoint le passage du texte de J.-B. Lemoine relatif à l'âne Martin portant sur son dos un canon des Ebiens et se retournant contre les Jaguens. Il n'est guère possible de savoir quel récit a influencé l'autre.

— Il nous apprend que les Castins n'étaient pas les seules personnes avec qui les Jaguens avaient des démêlés.

— Il suggère que le conflit entre les Castins et les Jaguens a pu connaître un arbitrage, une sorte de « jugement de Dieu », en confiant le soin à un animal d'assurer le partage des territoires.

Cette hypothèse est confirmée par un deuxième récit de Sébillot intitulé « l'âne » et paru dans *Mémoires* p. 471 (conté par Auguste Pollpré, de Saint Cast en 1890). Dans ce texte, les équipiers d'un « bonhomme » tuent un de ses ânes pour en vendre la peau à Matignon. Le pauvre homme s'écrit : « Comment, ...vous avez tué ma pauvre cocotte qui avait si bien partagé le territoire jaguen d'avec celui des Câtins ! Mais vous me la paierez. »

(1) Biord est un village voisin de Saint Jacut.

(2) C'est le surnom que les Jaguens donnent aux Câtins.

— Ma fa, mon fu, dirent-ils, j'avons perdu, je ne sarions gagner, l'âne est do leux.

— Faut le jeter à la mer pour le puni, dirent les anciens, i' nou' a trahis.

Et ils jetèrent l'âne à la mer. En ce temps-là, il y avait une dispute entre les Jaguens et les habitants de Saint Cast, au sujet des Bourdineaux ; comme les deux rochers étaient bons pour la pêche, les Jaguens voulaient les avoir et les Câtins aussi.

— Par ma fa, mon petit fu, dirent les Jaguens, 'est l'âne qui décidera tout ; partout iou' qui passera, les rochers seront à nous.

Mais le courant porta l'âne au large des Bourdineaux, et les Jaguens dirent :

— Dieu me danse, mon fu, je n'avons point d'procès : j'allons régler tout ; les Bourdineaux seront pour les petits Jaunes (2).

Conté par Françoise Guinet, de Saint Cast. Ce conte est populaire sur toute la côte, de Cancale à Saint Briec. »

### La bataille présente-t-elle un caractère historique ?

Pour qu'un événement soit considéré par les scientifiques comme historique, il faut qu'il soit vraisemblable, localisé d'une manière certaine dans le temps et l'espace, et qu'on dispose sur lui d'un faisceau de preuves écrites ou matérielles de préférence. Ce n'est pas, à proprement parler, le cas de la bataille des Bourdineaux. Et pourtant cet « événement » présente une crédibilité qui tranche sur la plupart des récits rapportés par Sébillot ou transmis par la tradition orale, qui ont un caractère franchement légendaire.

#### • La vraisemblance

Il faut distinguer, dans tout fait transmis d'une manière orale, la trame de fond et les détails accessoires.

Les deux textes de base diffèrent par beaucoup de détails. C'est normal, pour deux raisons principales :

— chacun des protagonistes a rapporté de son côté sa vision des événements. Comme pour tout témoignage, on insiste sur certains points et on passe sur certains autres.

— La transmission de bouche à oreille apporte nécessairement des déformations au cours des

âges. A cela s'ajoute le fait que certains conteurs ajoutent souvent aux récits des éléments empruntés au patrimoine folklorique breton, voire universel.

Mais dans l'ensemble, on constate une remarquable similitude dans l'essentiel de la trame de chacun des récits. Reprenons les points communs :

— les Jaguens considèrent les Bourdineaux comme leur bien ;

— des accrochages précèdent la bataille ;

— les Castins préparent une ruse en faisant ramasser de la cendre et de la poussière par les femmes ;

— les Jaguens emmènent avec eux le père Mateur, qui est très vieux (l'âge diffère) ;

— ils embarquent une croix ;

— le père Mateur défie les Castins ;

— ceux-ci se mettent au vent des Jaguens et leur envoient de la cendre ;

— les Jaguens battent en retraite, déconfits.

Ce qui est étonnant, en comparant les récits, c'est que dans les deux cas, la bataille se termine mal pour les Jaguens et que ceux-ci réagissent d'une manière peu glorieuse : dans la version castine, ils brûlent leur croix, et dans la version



jaguine, ils ne saluent pas Saint Aouahoua et incriminent le diable. De plus, humiliation suprême, ils se font railler par leurs femmes en rentrant au port ! La tradition orale jaguine n'a pas enjolivé la fin.

Par ailleurs, nous ne relevons pas dans la trame des deux récits, des éléments qui pourraient présenter un caractère invraisemblable, si on excepte certains détails à caractère folklorique (Il se peut, par exemple, que l'épisode de l'âne Martin ait été ajouté dans la version jaguine, par emprunt à un autre récit — cf. « l'âne des Jaguens »).

#### • La localisation dans l'espace et le temps

La description des lieux, dans les deux versions, concorde. Nous possédons une relation précise des itinéraires, des manœuvres, des positions respectives lors de la bataille.

Par contre, nous disposons de peu d'indications sur l'époque où cet événement a pu se produire. Examinons les quelques repères chronologiques que nous possédons :

— Sébillot écrit, en 1880, que ce récit lui a été conté par Jeanne le Hérisse, veuve Renaud, âgée de 55 ans environ (donc née vers 1825). « Elle tient ce récit de son grand-père, un vieux marin mort à un âge avancé et qui disait que cela s'était passé plus de deux cents ans avant lui ».

Cela situerait l'événement vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, début du XVII<sup>e</sup> siècle.

— Dans la version jaguine, il est fait mention d'un « vieux canon des Ebihens ». La tour date de 1694 et le temps que le canon soit vieux, cela nous renvoie à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou au XVIII<sup>e</sup>. Mais nous avons eu l'occasion de dire que l'épisode de l'âne et du canon a peut-être été rapporté.

— Si la Nanon citée par J.-B. Lemoine est Anne Campion, l'événement pourrait se situer dans les années 1820.

— Reste le père Mateur, dont des recherches plus fouillées nous apprendront peut-être un jour le vrai nom et les coordonnées (c'est le seul personnage qui soit mentionné par les deux récits. Les autres noms cités par J.-B. Lemoine ont probablement un caractère légendaire).

En ce qui concerne le moment de l'année où la bataille a pu se produire, il est vraisemblable qu'il se situe entre la mi-juillet et le mois d'octobre. C'est à cette période, en effet, que le poisson se rapprochant des côtes, les pêcheurs abandonnaient la « traîne » individuelle au large pour pratiquer la pêche en rang autour des îles et « en rivière » (baie de l'Arguenon).

Enfin, une indication horaire nous est donnée par J.-B. Lemoine, qui situe vers 3 heures du matin le départ de la flottille. Le temps de gagner à la voile les Bourdineux, il devait être 4 heures au

moment de l'accrochage. Il faisait encore nuit, ce qui a certainement facilité la ruse des Castins.

#### • Les preuves

C'est sûrement sur ce point que le bât blesse le plus, car nous ne disposons que de témoignages oraux, même si l'un d'eux a été consigné par écrit il y a cent ans.

Cela étant, la tradition orale en Bretagne a toujours présenté un caractère exceptionnel de fidélité et de précision. Nos ancêtres vivaient dans une civilisation du récit et l'on cultivait le souvenir comme une fleur rare. Certes, les traditions souffraient de déformations, soit par accident de mémoire, soit par enjolivements successifs. Mais les plus anciennes d'entre elles remontaient à plusieurs siècles et se transmettaient pieusement de père en fils, comme un patrimoine sacré. Et quand un conteur déviait, il se trouvait toujours quelqu'un pour le reprendre.

S'agissant d'un événement qui n'avait pas de raisons de figurer dans les annales politiques ou judiciaires (on signale des blessés, mais cela ne doit pas être très grave), la « bataille des Bourdineux » ne pouvait donner lieu qu'à une retransmission orale. Nous disposons de deux récits détaillés et de deux autres faisant allusion à l'événement, ce sont de bonnes « présomptions de preuves ».

Au surplus, les poètes nous diront que les récits bretons se suffisent à eux-mêmes et que leur caractère légendaire ou historique ne présente plus d'intérêt que pour les chercheurs ou les curieux. Mais quel plaisir quand la fiction rejoint la réalité !



## LES AMIS DU VIEUX S'JACUT

Association loi 1901 fondée le 21 août 1981

Bureau :

Président d'honneur : M. Auguste Loraine

Président : M. Hervé Collet

Vice-présidents : Mme Adélaïde Mahé, M. Pierre Hesry

Secrétaire : M. Jean-Pierre Bihr

Secrétaire adjoint : M. Edouard Rowe

Trésorier : M. Michel Robert

Trésorier adjoint : M. Jean-Claude Ménès



Siège social : mairie, 22750 Saint Jacut de la Mer

Cotisations : • ordinaire : 40 F, donnant droit à deux numéros par an

• de soutien : à partir de 50 F.

EXTRAITS DES STATUTS : (art. 2)

« L'association a pour but la mise en valeur du patrimoine historique, artistique et archéologique de Saint Jacut de la mer et de la région. Ses moyens d'action sont la publication de documents, mémoires et bulletins, l'organisation d'expositions, de conférences, de fouilles archéologiques, ainsi que de toute activité susceptible de promouvoir la recherche historique ».



Carte de Cassini

Cette carte, appelée « carte géométrique de la France » ou « carte de l'académie » fut dressée par ordre du roi Louis XV, enthousiasmé par les relevés exécutés en Flandres par Cassini. La partie représentant Saint Jacut correspond à des relevés exécutés en 1768-70, mais ne fut imprimée qu'en 1815.

J.-P. Bibr